Liquidation des biens

Merci

Par ultime
Bonjour Suite a un divorce, si les 2 parties ont pris un notaire different, lequel est chargé de la liquidation des biens? Y a t il une règle particulière qui s'applique? Et si possible, en complément, pouvez vous m expliquer comment se passe cette procedure svp? Merci par avance
Par yapasdequoi
Bonjour, Pourquoi "liquidation des biens" ? N'est-ce pas plutôt "dissolution de la communauté" ? Que dit le jugement à ce sujet ?
Par Rambotte
Bonjour.
Il y a la "dissolution de communauté", par divorce (= disparition de la communauté), puis la "liquidation de communauté", voire "liquidation-partage" (mais les parties ne sont pas obligées de sortir de l'indivision post-communautaire).
La liquidation de communauté étant donc une phase ce calcul des actifs et des passifs, incluant les récompenses (après reprises des biens propres).
Les biens, eux, ne sont pas "liquidés", ils continuent d'exister (on ne les détruit pas).
Par ultime
Merci de vos reponses. En effet il s agit de partager les biens.
Mon erreur de terme prouve que j ai besoin d informations precises. Ma question principale etait y a t il une regle pour designer le notaire qui sera en charge de ce dossier Merci encore
Par Rambotte
A priori, les deux parties ayant le même rôle (ex-époux) et représentant la même quantité d'intérêts, le choix devrait je pense se faire sur l'ancienneté du notaire.
Par ultime
Merci pour vos réponses Qu appelle t on "ancienneté" du notaire? L'age du notaire ou la date de nomination en tant que notaire? Cette information est elle publique?

Par ultime

J ai trouvé ceci

rang d'ancienneté = date du jour de sa première prestation de serment Le rang d'ancienneté entre les notaires est fixé :

- 1°) par l'antériorité de prestation de serment de chaque notaire concerné (associé ou non)
- 2°) par l'antériorité du décret ou de l'arrêté de nomination en cas de prestation de serment le même jour,
- 3°) en cas de parité des dates, par l'âge.

Par Rambotte

Oui, je pensais me souvenir que les deux critères étaient pris en compte, mais dans un certain ordre.